



REGLEMENT

« FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE »

- Le début de la prestation sera pour la rentrée scolaire 2018/2019, soit le lundi 03 septembre 2018,
- La fréquence des repas sera de 4 jours par semaine pendant la période scolaire et 5 repas la première semaine des petites vacances ainsi qu'une semaine au mois de juillet.
- Les repas concerneront les classes de maternelle et primaire, à prévoir également des repas pour adultes.
- Le nombre de repas sur l'année sera d'environ 9200.
- Préciser le délai de commande de repas.

LES ENGAGEMENTS :

- Approvisionnement local en priorité
- Utilisation de produits frais
- Utilisation de produits biologiques autant que possible

L'ACCOMPAGNEMENT :

- Fourniture d'équipement
- Formation du personnel communal
- Aide au démarrage

LES PROPOSITION D'ANIMATIONS :

- Repas à thèmes
- Animations

Mairie de Laurens